

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	8
Votants	8
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le mercredi 14 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 9 juin 2023

Objet
N° 23/05/10

Présents Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Rachel ROUSSET, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Guyonne FOURNIER donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique

Absents excusés Madame Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Convention tripartite entre la CCVCMB, la commune de Vallorcine et l'Association « La Maison de Barberine » pour la gestion de la « Maison de Barberine – Musée Vallorcin »

Le Maire rappelle que la « Maison de Barberine – Musée Vallorcin a été fondé par l'association « La Maison de Barberine ».

En 1987, l'association est devenue propriétaire d'une maison d'époque conservée dans son état d'origine au lieu-dit Barberine.

La propriété de cette maison a été cédée à la CCVCMB par acte notarié du 21 mars 2022.

Cette maison abrite une collection d'outils, matériels et objets datant des siècles passés, et ayant été donnés par des habitants du village, et ce dans le but de témoigner de la vie des Vallorcins d'autrefois.

Depuis le jour de sa création, l'association a dénommé cette maison « Maison de Barberine – Musée Vallorcin » et tient comme objectif de conserver ce patrimoine. Elle est pour cela assistée depuis la création de la CCVCMB par cette dernière pour la gestion de ses ouvertures et de ses animations.

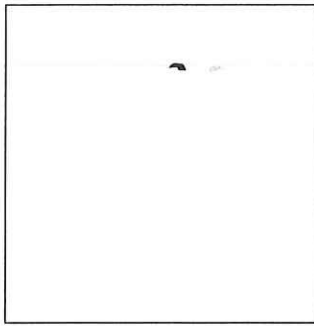
La commune de Vallorcine soutient l'association depuis sa fondation.

La création de la CCVCMB au 1^{er} janvier 2010 a vu le transfert de la compétence culturelle au niveau de la construction, l'entretien et la gestion des équipements culturels. La CCVCMB veille également à la mise en réseau des équipements culturels existants sur son territoire, coordonne les usages et les activités de ces équipements. Les musées de la CCVCMB sont gérés par le service des Musées sous l'égide de la Direction des Affaires Culturelles.

Suite au transfert de propriété de la Maison de Barberine à la CCVCMB, celle-ci, la commune de Vallorcine et l'Association ont rédigé d'un commun accord une convention pour définir les modalités de gestion, de maintenance et de fonctionnement du musée, dans le but de conserver, de mettre en valeur et d'ouvrir au public ce bâtiment patrimonial et les collections qui s'y trouvent.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **Valide** les termes de la convention de partenariat tripartite entre la CCVCMB, la commune de Vallorcine et l'Association « La Maison de



Barberine » pour la gestion de la « Maison de Barberine – Musée Vallorcin »,

- **Autorise** la Maire à signer le document correspondant.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le :
Télétransmis en Préfecture le :
Notifié ou publié le :

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches